

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 23 octobre 2012 à
13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue
Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Claude Canuel, maire de Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossier Services professionnels d'évaluation foncière – propositions de services Haute-Gaspésie et ville de Matane;
- 4- Avis de fin et de non-renouvellement de contrat – poste Directrice diversification économique et communications;
- 5- Aménagement d'un local de rangement;
- 6- Proposition d'augmentation de la limite d'assurance pour la garantie Erreurs & Omissions;
- 7- Proposition de renouvellement du régime d'assurances collectives;
- 8- Suivi dossier 145, rue Soucy;
- 9- Fin de probation et embauche de madame Lucie Desjardins;
- 10- 75^e de la ville de Matane;
- 11- Séminaire – formation sur le chauffage à la biomasse forestière;
- 12- Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – les 5 et 6 décembre 2012 à Québec;
- 13- Présentation d'un projet de développement – Parc industriel régional;
- 14- Cours d'eau – Obstruction à proximité de la route 195 à Saint-René-de-Matane;
- 15- Forêt de proximité :
 - 15.1 Proposition de M. Bruno Chabot;
 - 15.2 Rapport d'analyse;
- 16- Mandat et rôle des agents de développement ruraux;
- 17- Suivi Journée de réflexion stratégique – Renforcement collectif;
- 18- Retour sur le plan de travail;
- 19- Préparation Lac-à-l'épaule;
- 20- Varia :
 - a) Proposition de M. Luc Bisson – UQAR;
- 21- Fermeture de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 683-10-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nancy Desrosiers, directrice gestion financière et responsable de l'évaluation, se joint à la rencontre pour la présentation du dossier.

RÉSOLUTION 684-10-12

**DOSSIER SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE
– PROPOSITIONS DE SERVICES HAUTE-GASPÉSIE ET VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats en évaluation foncière viennent à échéance au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre une proposition de service à la MRC de La Haute-Gaspésie afin de renouveler le mandat de services d'évaluation foncière en action partagée avec la firme d'évaluateur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre une proposition de service à la ville de Matane afin de conclure une entente de services pour le mandat de services d'évaluation foncière en action partagée avec la firme d'évaluateur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés des propositions préparées par la responsable du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent le dépôt de propositions de services d'évaluation foncière en action partagée, durée de cinq ans, à la ville de Matane et à la MRC de La Haute Gaspésie.

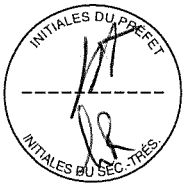
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 685-10-12

**AVIS DE FIN ET DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRAT –
POSTE DIRECTRICE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET
COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice diversification économique et communications prendra fin le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD) se termine le 31 mars 2013, que l'enveloppe financière est pratiquement épuisée et que le programme ne sera pas renouvelé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE ce poste avait été créé pour la mise en œuvre du plan de diversification en lien avec le programme FSTD, et que le contrat était assujéti et conditionnel audit programme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice diversification économique et communications prendra fin le 31 décembre 2012 et n'a pas été renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate la directrice générale afin de transmettre une lettre à madame Lynda Larrivée afin de l'aviser que son contrat prendra fin le 31 décembre 2012, tel que prévu à l'article 7 du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 686-10-12

AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE RANGEMENT

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par plusieurs locataires à l'effet d'obtenir un espace de rangement pour différents effets et documents;

CONSIDÉRANT l'engagement de fournir un espace de rangement au CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT la possibilité de subdiviser l'espace d'un local au sous-sol pour aménager des espaces de rangement destinés aux locataires de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif mandatent monsieur Olivier Banville pour amorcer les démarches d'aménagement d'un local de rangement et l'obtention de prix pour les matériaux et autorisent un budget d'amélioration locative de l'ordre de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 687-10-12

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA LIMITE D'ASSURANCE POUR LA GARANTIE « ERREURS & OMISSIONS »

CONSIDÉRANT la proposition du courtier en assurance de dommages d'augmenter la limite de la garantie « Erreurs & omissions »;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la limite est de 2 000 000 \$ pour une prime de 4 259 \$ + taxes / année;

CONSIDÉRANT QU'en augmentant la limite de cette garantie à 3 000 000 \$, la prime totale serait de 5 027 \$ + taxes / année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE refuser la proposition d'augmentation de la limite d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 688-10-12

PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives devient renouvelable en date du 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT le processus de soumission a été autorisé en octobre 2009 pour un renouvellement au 1^{er} décembre 2009 (résolution numéro 609-11-09);

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.2 du *Code municipal du Québec* permet la reconduction après la demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 606-11-10 autorisant le premier renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2010 avec une prime mensuelle de 6 596,70 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 753-11-11 autorisant le deuxième renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2011 avec une prime mensuelle de 9 222 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT le taux négocié par monsieur Éric Gagné de courtier d'assurances Magella Gagné inc. et les options proposées :

SSQ	Primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2011	Taux de renouvellement au 1 ^{er} déc. 2012	Primes mensuelles au 1 ^{er} déc. 2012	Taux négociés (renouvellement au 1 ^{er} déc. 2012)	Nouvelles primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2012
Assurance-vie adhérent	303 \$	0,27 \$ / 1 000 \$	341 \$	0,27 \$ / 1 000 \$	341 \$
DMA	51 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$
Vie conjoint	24 \$	1,49 \$	24 \$	1,49 \$	24 \$
Vie enfants	3 \$	0,19 \$	3 \$	0,19 \$	3 \$
Salaires longue durée	1 741 \$	2,64 \$ / 100 \$	1 924 \$	2,64 \$ / 100 \$	1 924 \$
Salaires courte durée	2 473 \$	1,67 \$ / 10 \$	2 816 \$	1,67 \$ / 10 \$	2 816 \$
Assurance Maladie :					
Individuel	1 398 \$	134,30 \$	1 477 \$	125,15 \$	1 377 \$
Familial	3 041 \$	292,20 \$	2 630 \$	272,29 \$	2 451 \$
Monoparental	188 \$	198,65 \$	199 \$	185,12 \$	185 \$
Primes mensuelles (avant taxes) :	9 222 \$		9 465 \$		9 172 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande au Conseil d'autoriser le renouvellement du régime d'assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2012 avec une prime mensuelle de 9 172 \$ plus les taxes selon la proposition;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DOSSIER 145, RUE SOUCY

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du Comité de l'avancement du projet de modification de la réglementation par la ville de Matane et de la réception d'une deuxième proposition d'achat.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 689-10-12

**FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME LUCIE
DESJARDINS À TITRE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 17 mai 2012 de madame Lucie Desjardins à titre de secrétaire administrative, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 17 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE madame Desjardins était en poste sur une base surnuméraire depuis le 4 février 2012;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Lucie Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE madame Lucie Desjardins soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de Matane et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 17 novembre 2012, avec le maintien de la date du 6 février 2012 au fin de la progression d'échelon et du calcul des vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 690-10-12

75^E DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT la proposition du journal La Voix de la Matanie et de l'invitation du maire de Matane, monsieur Claude Canuel, à participer à la réalisation d'un cahier spécial dans le journal La Voix de la Matanie pour commémorer les 75 ans d'histoire et d'images de la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la participation financière de la MRC de Matane pour une annonce format 3 pouces ½ X 5 pouces au montant de 310 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 691-10-12

**SÉMINAIRE – FORMATION SUR LE CHAUFFAGE À LA BIOMASSE
FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT le « Séminaire de formation sur les conditions de succès pour l'implantation d'une chaufferie ou d'un réseau de chaleur à la biomasse forestière » organisé par le *Réseau biomasse forestière, expertise et valorisation*, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2012 à Amqui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur David Soucy, ingénieur forestier, à participer au « Séminaire de formation sur les conditions de succès pour l'implantation d'une chaufferie ou d'un réseau de chaleur à la biomasse forestière » organisé par le *Réseau biomasse forestière, expertise et valorisation*, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2012 à Amqui;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 170 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 692-10-12

**ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM) – LES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2012 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de Matane à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 5 et 6 décembre 2012 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et madame Line Ross, directrice générale, à représenter la MRC de Matane à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 5 et 6 décembre 2012 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 693-10-12

**PRÉSENTATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT – PARC
INDUSTRIEL RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif agit à titre de Commission d'aménagement de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a soumis un pré-projet de règlement qui viendrait modifier le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser la production agricole en serres comme usage complémentaire à une usine de production d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE cette modification s'appliquerait à l'intérieur de l'affectation industrielle définie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane;

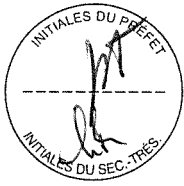
CONSIDÉRANT QUE les usines de production d'énergie appartiennent aux activités et équipements de type « industriels lourds » qui doivent s'implanter, sauf exception, dans l'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT QUE dans cette affectation la culture du sol est permise mais sans investissement permanent;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif poursuivi par cette norme consiste à minimiser les investissements agricoles sur des terrains destinés à des usages industriels;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas présent, l'investissement agricole est nécessaire pour assurer la viabilité d'une industrie lourde;

CONSIDÉRANT QUE, la culture du sol peut être assimilée à la culture « plein champ » qui consomme beaucoup plus d'espace que les cultures « abritées » qui, dans certains cas, ne nécessitent pas de travail du sol;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT les objectifs de diversification industrielle, d'utilisation optimale des infrastructures existantes, de transformation des ressources produites localement, de développement de la biomasse que le schéma d'aménagement et de développement poursuit en lien avec les milieux forestiers et industriels;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est un cas d'exception qui ne remet pas en cause le cadre régional d'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE recommander au Conseil de la MRC de Matane d'approuver, en lien avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement, tout règlement de la ville de Matane qui reprendrait les dispositions du pré-projet soumis à l'attention du comité administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 694-10-12

COURS D'EAU – OBSTRUCTION À PROXIMITÉ DE LA ROUTE 195 À SAINT-RENÉ-DE-MATANE – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE NETTOYAGE DANS LE TRIBUTAIRE DE LA RIVIÈRE MATANE SITUÉ SUR LE LOT 1-4-P DU RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une obstruction causée par la présence d'un barrage de castor et un embâcle de bois ont été observés à l'embouchure d'un petit tributaire de la rivière Matane, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette obstruction est d'origine naturelle et qu'elle est située sur le terrain portant le matricule numéro 1297-12-1529, propriété du gouvernement du Québec, et peut occasionner des risques pour la sécurité des personnes et des bâtiments advenant une crue des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a été informé du dossier en juin 2012 (résolution numéro 411-06-12);

CONSIDÉRANT QUE la conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane a vérifié les autorisations requises auprès du MDDEP, MPO et MRNF, soit le respect des bonnes pratiques et contact des agents de la faune avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Saint-René-de-Matane la gestion des travaux de nettoyage du tributaire de la rivière Matane, situé sur le lot 1-4-P du rang Nord-Est de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés consistent à enlever mécaniquement un embâcle de débris ligneux et à démanteler manuellement un barrage de castor, travaux évalués à environ 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont justifiés puisqu'une prochaine crue des eaux pourrait occasionner des risques pour la sécurité des personnes et des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cours d'eau doivent se faire rapidement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les personnes désignées pour la gestion des cours d'eau de la MRC et de la municipalité seront présents pour effectuer le démantèlement du barrage et la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature de l'entente avec la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de lui confier la gestion des travaux de nettoyage du tributaire de la rivière Matane, situé sur le lot 1-4-P du rang Nord-Est de la rivière Matane;

QUE la directrice générale, madame Line Ross, soit autorisée à signer ladite entente;

QUE toutes les dépenses liées aux travaux seront assumées par la MRC de Matane et refacturées à la municipalité de Saint-René-de-Matane en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORÊT DE PROXIMITÉ – RAPPORT D'ANALYSE, PHASE 1

Une copie du rapport est remise aux membres du Comité et sera remise aux membres du Conseil lors de la prochaine rencontre.

RÉSOLUTION 695-10-12

FORÊT DE PROXIMITÉ – PROPOSITION DE M. BRUNO CHABOT, CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont pris connaissance de l'offre de services dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de forêt de proximité sur le territoire de la MRC de Matane, préparée par le consultant Bruno Chabot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif proposent de déposer le projet pour une demande de financement au FSTD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

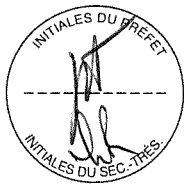
RÉSOLUTION 696-10-12

MANDAT ET RÔLE DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la discussion amorcée en lien avec le rôle et le mandat des agents de développement rural qui desservent le territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré de développement territorial et de renforcement collectif va requérir des démarches afin que les milieux locaux puissent être informés des enjeux, du développement proposé, faire part de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs orientations;

CONSIDÉRANT QU'une démarche visant une stratégie de développement et de renforcement collectif implique beaucoup de discussions avec le milieu, d'animation, de coordination des actions des membres de l'équipe de la MRC et des agents de développement rural, un plan de communication, etc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les liens étroits du projet de développement territorial et de renforcement collectif avec les mandats d'aménagement et de développement de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif considèrent la participation des agents de développement rural essentiel à la mise en place du projet de développement territorial et de renforcement collectif; et qu'il serait souhaitable que les agents de développement rural travaillent directement sous la responsabilité de la MRC et soient intégrés à l'équipe multidisciplinaire afin de maximiser la coordination et la cohésion des actions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI JOURNÉE DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE – RENFORCEMENT COLLECTIF

Les membres du Comité souhaitent que la démarche soit poursuivie et qu'un montant soit prévu au budget 2013 à ces fins.

PRÉPARATION LAC-À-L'ÉPAULE

Les membres du Comité discutent du projet d'ordre du jour du Lac-à-l'épaulé.

VARIA

- a) Proposition de M. Luc Bisson – UQAR
- b) Déneigement du 158, Soucy (saison 2012-2013)

PROPOSITION DE M. LUC BISSON – UQAR

Le comité administratif recommande de décliner la proposition de participation à l'étude étant donné la durée prévue sur deux ans et que des élections auront lieu en novembre 2013.

RÉSOLUTION 697-10-12

DÉNEIGEMENT ET TRANSPORT DE NEIGE – 158, SOUCY – SAISON 2012-2013

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay inc. pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie et le transport de neige pour l'hiver 2012-2013;

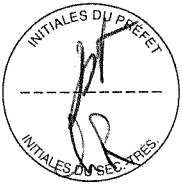
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D' la soumission des Entreprises Michel Tremblay inc. pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie et le transport de neige pour l'hiver 2012-2013 :

- déneigement au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus :
60,00 \$ plus les taxes applicables / voyage;
- frais de dépôt de neige usée (ville de Matane) inclus;
- épandage de sel et de sable non inclus;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 698-10-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Thibodeau
Préfet

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Pierre Thibodeau, préfet